

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BOURGON / PLAN N° 1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U. arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U. approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



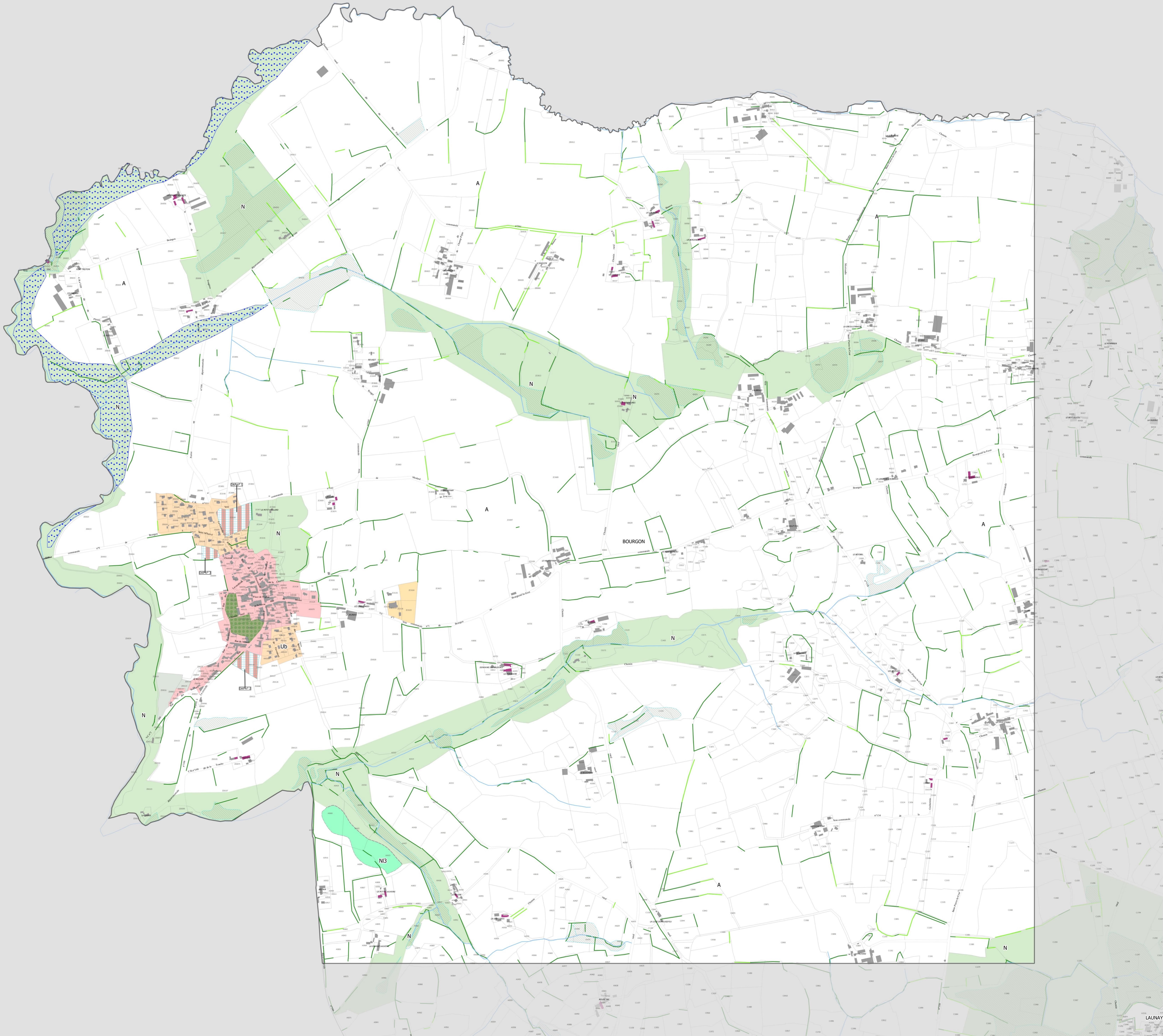
1:5000

0 100 200 m



Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIES
Agence pluridisciplinaire
106A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS [N° SURFACE (en m²)]



Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BOURGON / PLAN N° 4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U. arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U. approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :

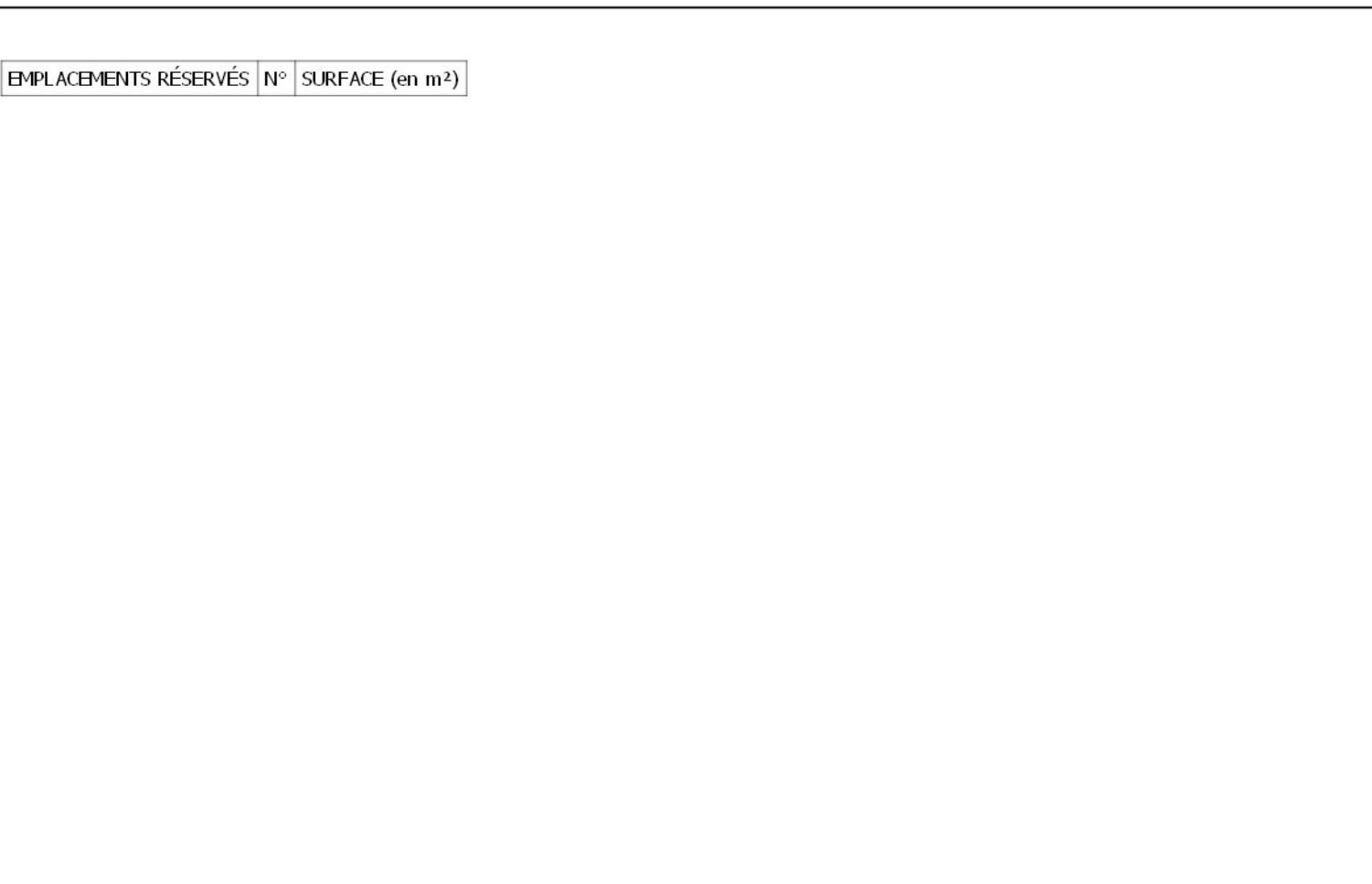


1:2500

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIES
Agence pluridisciplinaire
106A rue Eugène Potier
35 000 REINES
tel : 02 99 79 28 19



La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Zones inondables
- Cavités naturelles
- Aleas miniers
- Zones de recherche et exploitation de carrière
- Lodissements

PRESCRIPTIONS

- Hales à protéger (enjeu fort)
- Hales à protéger (enjeu moyen)
- Marges de recul
- Espaces boisés classes
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

- ZONE URBAINE**
- Ua - Tissu bâti ancien
 - Ub - Tissu urbain périphérique
 - Ue - Activités économiques
 - Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Billot
 - Uen - Zone d'activités de La Meslerie
 - Ui - Équipements collectifs
 - Us - Zone urbaine spécifique
- ZONE AGRICOLE**
- Aa - Agricole
 - As - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
 - Ar - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
 - Ap - Agricole sans aucune construction
 - As - STECAL destiné au stationnement
 - Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
 - Nsp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de pêche et de pêche
 - Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

- ZONE NATURELLE**
- N - Naturelle
 - Nau - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
 - Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
 - Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
 - NI - Secteur destiné à des équipements de loisirs
 - N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
 - N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
 - N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
 - N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

